

PAUVRE MÉDOR !



I
Toto. — Tu vas voir si Médor va en faire du mic-mac, lui qui n'est pas endurant de son naturel.



II
Tous deux. — Ce cher Médor ! On dirait qu'il s'amuse comme jamais de sa vie.

MOSAÏQUE

Il y a environ sept ans, dit l'*Electricien*, on avait pu suivre, à Londres, les débats intéressants d'une série de procès dans lesquels étaient exposées avec détails les fraudes et les tromperies exercées par des charlatans qui prétendaient employer l'électricité pour guérir tous les maux. Ces charlatans ont eu toujours tant d'influence sur le public, de temps immémorial et dans tous les pays, que l'emploi rationnel et légitime du traitement électro-médical en a été évidemment discrédité pour longtemps. Mais après avoir démasqué les empiriques, il aurait été fâcheux que les progrès de l'électrothérapie soient encore entravés. Aussi est-ce avec plaisir que nous remarquons que l'institution des ingénieurs électriciens vient de prendre en considération, dans sa dernière séance, un travail sur les applications de l'électricité à la médecine et à la chirurgie. L'auteur, un spécialiste connu depuis longtemps dans cette partie de la science, est M. le docteur Lewis Jones, médecin en chef du service électrique de l'hôpital Saint-Barthélemy à Londres. Il fait remarquer l'opportunité de parler de la situation acquise par l'électrothérapie à la fin du dix-neuvième siècle. Déjà, depuis une centaine d'années, quelques hôpitaux de Londres sont pourvus d'un service d'électrothérapie, comme, par exemple, Saint-Thomas depuis 1799 et Saint-Barthélemy depuis 1729. Pendant toute cette période on a dû combattre maintes oppositions et surtout l'inertie des médecins eux-mêmes. La vitalité de la science électro-médicale en face de toutes ces difficultés est très significative ; l'électricité médicale progresse constamment et surtout pendant ces dix dernières années.

L'application de l'énergie électrique dans les maisons particulières et sa distribution par l'intermédiaire de compagnies d'éclairage électrique, ont provoqué la création d'appareils nouveaux, de nouvelles méthodes de traitement et la vulgarisation de l'étude de l'électrothérapie, en simplifiant les moyens d'obtenir le courant au moment voulu. Les accumulateurs ont rendu également de grands services en procurant le moyen d'obtenir un courant constant pour la chirurgie dans l'emploi des galvanocautères et des explorations lumineuses.

La découverte des rayons X et leur application à la médecine et à la chirurgie, ont fait faire un grand pas à l'électricité médicale en créant des appareils électriques qui sont d'un usage universel et des installations successives de salles de radiographie dans les hôpitaux ont graduellement donné aux services électro-médicaux une importance que l'on ne soupçonnait pas ; la plupart des hôpitaux de Londres en sont pourvus et l'utilité en est manifestement considérable. A l'hôpital Saint-Barthélemy, on peut citer plus de cinq cents cas de traitements se rapportant à l'électricité, sans compter les

radiographies qui sont encore plus nombreuses ; et les résultats de ces traitements sont au moins aussi bons que ceux appartenant aux autres branches de la science médicale. Sans s'étendre sur les cas traités, l'auteur parle de préférence des appareils et des méthodes employées ainsi que des difficultés et des problèmes à résoudre ; il espère ainsi provoquer les recherches et les études et vaincre par conséquent ces difficultés.

Puis il conclut en montrant combien est vaste le champ des applications possibles de l'électricité dans le domaine de la médecine ; il remarque, enfin, qu'en France, on a accordé une grande attention à l'électricité médicale ainsi que l'ont démontré les travaux de l'Association française à Boulogne, l'année dernière, et les nombreux périodiques qui se sont consacrés à l'électrothérapie.

Tous les médecins n'écrivent pas leurs mémoires, mais ils devraient, au moins, écrire leurs ordonnances lisiblement.

L'auto de cela, un docteur parisien fut sur le point de perdre la vie.

Il avait prescrit de l'atropine à un de ses malades qui manqua en mourir. Le praticien, surpris, goûta à la potion qu'il pensait conforme à son ordonnance... et mal lui en prit... comme on vient de le voir.

Il poursuivit le pharmacien auquel il réclama \$5,000 de dommages-intérêts... Le tribunal ne lui en a accordé que 100, estimant que le docteur avait eu quelques torts, d'abord celui de goûter au médicament qu'il avait lui-même prescrit — le fait est que cela constitue une grave imprudence et ensuite, celui d'avoir écrit son ordonnance au crayon d'une façon peu lisible.

Si intéressant que soit ce jugement, il l'est beaucoup moins que celui — quel qu'il soit — qui sera rendu dans l'instance suivante :

Une personne était, depuis quelques mois, secourue par le bureau de bienfaisance.

Ce bureau n'ayant plus voulu continuer ses distributions d'argent à l'indigente, celle-ci sollicite l'assistance judiciaire afin de pouvoir intenter une action en dommages-intérêts à l'administrateur du susdit bureau. La requête est apostillée de la façon la plus chaleureuse par cet administrateur lui-même, désireux de voir les juges trancher cette question du "droit à la charité".

OXFORD.

PETIT DICTIONNAIRE RAPIDE

Aérostaut : L'omnibus de l'avenir.

Aqueduc : Morceau d'architecture qui cause toujours la stupefaction des ivrognes.

Berceau : Un nid à baisers. — Un miroir à sourires.

Bibliothèque : La maison de l'esprit et généralement l'esprit de la maison.

PAUVRE MÉDOR — (Suite et fin)



III
Lili — Attachons aussi l'autre ballon. Ce sera encore plus drôle.



IV
Tous deux. — Hi ! hi ! hi ! Pauvre Médor ! Plus de Médor !